

qu'il ne doit être consulté que lorsqu'il s'agit d'apprécier l'intention qui a dicté un écrit, mais que votre juridiction est seule compétente pour apprécier la nature, la forme extérieure de cet écrit.

On a prétendu soumettre à l'appréciation du jury le délit de compte-rendu infidèle et de mauvaise foi des débats judiciaires : la Cour de cassation, par deux arrêts des 9 mars et 18 août 1850, a répondu que la Constitution n'avait pas entendu enlever aux Tribunaux la connaissance de ces délits : cette solution avait déjà été adoptée par un arrêt du 26 novembre 1849, émanant de la Haute-Cour de Versailles.

ce délit. M^e Caillez réplique en peu de mots au réquisitoire du ministère public. Il s'attache surtout à établir que le jury est juge du droit commun en matière de presse, et que dès lors la connaissance d'aucune infraction ne peut lui être enlevée, à moins d'un texte précis de la loi.

vrai; j'ai ajouté que j'avais des Napoléonistes plein le dos, voilà tout. M. le président: A cette occasion, vous avez proféré des paroles ordurières contre le chef de l'Etat, et vous avez ajouté que si quelqu'un s'avisait de vanter le président, vous lui feriez un mauvais parti, que vous le tue-

CHRONIQUE

PARIS, 9 OCTOBRE.

M. Paul Pont, nommé juge au Tribunal de première instance de Châteaudun, a prêté serment à l'audience de la chambre des vacations de la Cour d'appel.

Un sieur P... assistait, il y a quelques jours, au convoi d'un de ses parents auquel il portait la plus vive affection. En quittant les personnes qui avaient accompagné le défunt à sa dernière demeure, P..., en proie à la plus profonde tristesse, leur avait dit: « Je voudrais qu'on pût me garder une fosse à côté de lui, car je le rejoindrai bientôt. » Depuis ce moment, on ne l'avait pas revu, et hier son corps a été découvert dans le canal Saint-Martin.

DÉPARTEMENTS.

ARDECHE (Privas), 6 octobre. — Le 29 septembre dernier, les gendarmes de la brigade de Lavoulte se présentèrent, sur les dix heures du soir, au cabaret du sieur Lasbroas, et demandèrent si, parmi les nombreux buveurs qui y étaient attablés, il ne se trouvait pas des personnes étrangères à la localité.

nombre considérable de femmes, à la suite desquelles figurait beaucoup d'ouvriers, montra la résolution de ne pas laisser enlever deux de leurs amis, accompagna la gendarmerie jusqu'à une certaine distance de la ville et chercha à soulever contre elle les individus qui les suivaient.

Mais l'attitude des gendarmes qui formaient l'escorte des prisonniers ôta aux turbulents tout espoir de renouveler les scènes de désordre qui s'étaient passées peu de jours auparavant sur la rive gauche du Rhône, à Mirmande.

Grâce à l'autorité et au zèle intelligent déployé dans cette circonstance par toutes les personnes qui ont pris part à l'affaire, la justice est en mesure de poursuivre les coupables.

Doubs. — Un crime épouvantable a été, il y a quelques jours, la conformation dans le canton de Rioz (Doubs). Depuis quelque temps, le sieur X..., habitant de la commune de Ciry, maltraitait sa femme et se livrait envers elle à des actes de brutalité tels, qu'une plainte fut déposée par cette malheureuse entre les mains du procureur de la République de Vesoul.

Dimanche dernier, 29 septembre, vers midi, la femme X... se mit en route pour Vesoul, accompagnée de sa fille qu'elle conduisait aux examens pour l'école normale des institutrices.

Dès qu'il aperçut sa femme et sa fille, il s'approche d'elles et leur enjoint, d'un ton menaçant, de lui remettre la plainte écrite dont elles doivent être munies.

ETRANGER. ANGLETERRE (Londres), 4 octobre. — Plusieurs maquignons du pays de Galles voyageaient de compagnie pour

se rendre à la foire de Saint-Albans. Un saltimbanque, qui s'était mêlé dans leur société, vola la bourse de l'un d'eux contenant cinq souverains en or et quelques pièces d'argent. Le voleur ayant été reconnu et les espèces recouvrées, le plaignant et ses compagnons résolurent de faire eux-mêmes justice de cette filouterie, en infligeant au coupable un supplice pareil à celui qui subit autrefois Mazaepa.

IRLANDE (Dublin), 2 octobre. — Le nombre des magistrats et officiers employés dans toutes les cours ecclésiastiques d'Irlande est de 123, sans compter les proctors ou procureurs. Leurs honoraires, chaque année, se montent, pour la totalité, de 12 à 15,000 livres sterling (de 300,000 à 370,000 francs).

NOUVELLE-GRENADE (Bogota), 4 août. — Le ministre des relations extérieures de la Nouvelle-Grenade vient de publier dans la Gazette officielle le nom des personnes à qui des lettres de naturalisation ont été accordées par le pouvoir exécutif.

ETATS UNIS (New-York), 21 septembre. — Le bruit s'est répandu, lundi dans cette ville, que miss Shortwell, quakeresse, renommée par sa piété, directrice d'un établissement d'enfants-trouvés au village de Morrisania, avait successivement empoisonné cent trente enfants confiés à sa surveillance par les gouverneurs de New-York et des Etats limitrophes.

Un soir, une des nourrices, qui avait deux enfants à sa charge, arriva fort tard à un bal donné par des Irlandais. On lui demanda pourquoi elle n'était pas venue plus tôt; elle répondit que ses nourrissons ne voulaient pas s'endormir, mais qu'elle avait fini par leur donner une drogue pour les faire taire.

Un maçon nommé Farrington, ayant entendu ce propos,

le rapporta à un propriétaire du voisinage, M. Boury, qui en fut très alarmé. Tous deux imaginèrent de creuser la terre dans un endroit voisin de l'hospice; ils y découvrirent les cadavres de huit enfants dans un état de décomposition déjà fort avancée. Une enquête fut ouverte aussitôt.

Miss Shortwell, appelée devant le magistrat, a refusé d'abord par des motifs religieux de prêter serment sur la Bible portant à sa couverture l'empreinte d'une croix. Sur les instances du magistrat, elle a dit: « Hé bien! le piché retombera sur vous. »

Après avoir prêté serment, elle soutint que tous les enfants morts chez elle avaient succombé à diverses maladies, et elle a produit sept certificats de médecins; quant au huitième cadavre, elle n'a pu donner aucune explication.

Le jury d'enquête a déclaré que la mort de sept des enfants était naturelle, mais que la cause du décès du huitième enfant était inconnue. La cause sera jugée à la prochaine session.

Bourse de Paris du 9 Octobre 1850. AU COMPTANT. FONDS ÉTRANGERS. 3 0/0 j. 22 juin... 57 — 5 0/0 belge 1840... 100 3/4

Table of stock market data for Paris, October 9, 1850. Columns include bond types (e.g., 3 0/0 j. 22 juin), prices, and exchange rates for various currencies and commodities.

CHEMINS DE FER COTES AU PARQUET. Table listing railway routes and prices. Columns include destination (e.g., Orléans à Vierzy, Paris à Amiens), price, and date.

La dixième année de l'Almanach prophétique vient de paraître. On y trouve de curieuses Prédications de Luc Gauric, de Campanella, d'Auclerc, etc.; des calculs cabalistiques, un Récit complet de la vie du fameux prophète de Leyde, Johan Boekelsohn, etc.

L'huile de foie de morue naturelle, seule admise à l'exposition de 1849, se vend rue Saint-Martin, 36, à l'olivier.

SALLE DE LA FRATERNITÉ. — Aujourd'hui jeudi, à huit heures et demie, par extraordinaire, concert populaire: Baccier, Gozora, Lebron, Mmes Moisson, Allard-Blin, Ponsin.

SPECTACLES DU 10 OCTOBRE. OPÉRA. — THÉÂTRE DE LA RÉPUBLIQUE. — L'Avare, le Jeune Mari. OPÉRA-COMIQUE. — Giralda.

TABLE DES MATIÈRES DE LA GAZETTE DES TRIBUNAUX. Par M. VINCENT, avocat. PRIX : 6 FRANCS. Au bureau de la Gazette des Tribunaux, rue de Harlay du-Palais, 2.

400,000 FRANCS POUR UN FRANC LOTERIE DES LINGOTS D'OR. Prix du billet UN FRANC. Tous les billets concourent (sans séries) au tirage de tous les lots.

SOCIÉTÉ DES MINES, FORGES ET FONDERIES D'AUBIN (AVEYRON). AVIS AUX ACTIONNAIRES. MM. les actionnaires sont prévenus qu'une assemblée générale extraordinaire aura lieu le 12 novembre prochain.

SIROP DE DENTITION du Dr Delabarre, pour frictionner les gencives des enfants et faciliter la sortie des dents. PHARMACIE BÉRAL, 14, RUE DE LA PAIX.

NOUVELLE injection SAMPSON, 4 f. succès certain en 3 j. Ph. r. Rambuteau, 40. Exp. (4473). VOIES URINAIRES ORGANES GÉNÉRATEURS Guide des Malades.

TAPIS SALLANDROUZE, rue Taitbout, 21. SIROP LAROZE D'ÉCORCES D'ORANGES TONIQUE ANTI-NERVEUX. CHEMISES LONGUEVILLE.

ALMANACH PROPHÉTIQUE pour 1851. FACINERIE, éditeur, rue de Seine, 14 bis. AUBERT et O., éditeurs, place de la Bourse, 29.

Ventes mobilières. VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Etude de M. MÉTIVIER, huissier, rue Boucher, 16. SOCIÉTÉS. Suivant acte sous seings privés, fait triple à Paris le vingt-six septembre...

de directeur-gérant, et M. Henri Brèche, sous chef de co-gérant, auront seuls la direction et seront, par conséquent, solidairement responsables des opérations de la société.

de Trilons parisiens. La raison et la signature sociales seront de SAINT-CLAIR et Co; M. de Saint-Clair aura seul la signature sociale, mais il ne pourra engager les commanditaires au-delà de leur mise sociale.

TRIBUNAL DE COMMERCE. AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedis de dix à quatre heures.

Décès et Inhumations. Du 7 octobre 1850. — Mme Fournier, 43 ans, rue de la Fraternité, 24. — M. Colas, 35 ans, rue de Valenciennes, 10.